

NOTE INFORMATION

N°7

19 septembre 2016



Précisions situation Entraîneur - Joueur

Afin de mettre un terme à toutes les versions qui circulent, nous vous prions de trouver ci-dessous le texte arrêté par les commissions sportive, technique et officiels qui sera intégré dans les règlements sportifs de la Ligue de Haute Normandie pour la saison 2016-2017.

« Dans tous les championnats régionaux Masculins et Féminins/ (pré-national, R2 et R3), les entraîneurs peuvent également être joueurs.

L'entraîneur/joueur est automatiquement désigné capitaine de l'équipe.

Consignes à appliquer quand le cas entraîneur/joueur se produit :

- Quand l'entraîneur/joueur est sur le banc, il peut coacher son équipe assis ou debout.
- Quand l'entraîneur/joueur est sur le terrain, personne ne doit et ne peut se lever du banc pour coacher.

La seule autorisation de se lever pour un joueur du banc est pour demander un temps-mort (suite à la demande du coach à un de ses joueurs et non pas directement à l'arbitre ou à la table), ou un joueur pour aller effectuer un changement.

Aucun entraîneur adjoint ne peut être inscrit sur la feuille de marque. »

Patrice ROMERO
Président de la CRS

Xavier PREVOST
Président de la CRO

David VIERO
Président de la Technique